

DÉLIBÉRATION n° **2026-025** de la séance du **30/06/2026**

OBJET : **Détermination du nombre de vice-présidences**

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de Mme Karine PAVIZA, Présidente.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 28 Nombre de voix : 30

SONT PRÉSENTS :

MM. et Mmes Rodolphe AMAILLAND, Nadège ATINAULT, Anthony BERTHELOT, Cécile BIR, Marie-Èlène BOUIN, Simone BURON, Jean-Guy CORNU, Bernard COUDRIAU, Gwenaél CRAHES, Nicolas CRIAUD, Laurent DEJOIE, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Isabelle DUFOURD BOUCHET, Patrick GROLIÉ, Philippe JOUNY, Bernard LEBEAU, Martine LEJEUNE, Frédéric MILLET, Barbara NOURRY, François OILLIC, Dorothée PACAUD, Karine PAVIZA, Maurice PERRION, Claudine SACHOT, Jérôme SQUELARD, Emmanuel TERRIEN, Hubert TREGOU, Alain VEY.

SONT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à Mme Cécile BIR,

Mme Catherine GARCIA-SENOTIER a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.

SONT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nadège PLACÉ, Olivier CHATEAU, Norbert SAMAMA, François OUVRARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,

M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'Emploi et Transition des Organisations,

Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et Performance,

Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail,

Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement Territorial et Relations aux Publics,

Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH,

M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations Sociales,

Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat Général.

À l'unanimité, Mme Simone BURON a été désignée secrétaire de séance.

Détermination du nombre de vice-présidences

EXPOSÉ

Le Conseil d'Administration élit la présidence du Centre de Gestion et de deux à quatre vice-présidences parmi les membres titulaires représentant les collectivités et les établissements publics affiliés. Il détermine l'ordre dans lequel les vice-présidences peuvent être appelées à remplacer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière ou de vacance du poste.

Pour lancer le mandat 2026/2032, le nombre de vice-présidences est fixé à 4.

Les vice-présidences seront élues dans l'ordre de priorité selon lequel elles peuvent être appelées à remplacer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement.

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 21 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 30 voix pour :

- **Fixe** le nombre de vice-présidences à 4 ;
- **Décide** que les vice-présidences seront élues dans l'ordre de priorité selon lequel elles peuvent être appelées à remplacer la présidence en cas d'absence ou d'empêchement.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Karine PAVIZA